Séminaire « L'actualité des PRE, ressources et pratiques »
Réseau Grand Ouest des Acteurs de la Réussite Educative

23 et 24 mai 2013, Lanester

COMPTE-RENDU DU SEMINAIRE

Sommaire

I – INTRODUCTION 2
II- ATELIER REUSSITE EDUCATIVE ET MILIEU SCOLAIRE 5
III- ATELIER REUSSITE EDUCATIVE ET TRAVAIL SOCIAL 17
IV- ATELIER REUSSITE EDUCATIVE ET PARENTS 26
VI - TABLE –RONDE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES 36
VI. POUR POURSUIVRE LA REFLEXION 43

I – INTRODUCTION

Intervention de Mme Thérèse THIERRY, Maire de Lanester

Mme Thierry introduit le séminaire en remerciant les participants du choix de la commune de Lanester pour l'organisation des travaux du séminaire. Elle affirme que la question éducative et celle de la Réussite Educative en particulier, est au cœur de la volonté publique. « Aider les jeunes générations à prendre leur place dans la société est une question majeure, de même qu'aider les jeunes à porter leurs projets ».
Selon elle, l'enfance doit être au centre des préoccupations ce qui passe par des décisions politiques claires et la dynamique des services ;
Lanester est la seule ville de plus de 10 000 habitants dans le Morbihan, à mettre en œuvre dès 2013, la réforme des rythmes scolaires.
Madame le Maire réaffirme également son attention à la démarche de Coup de Pouce Clef qui est aussi l'occasion de faire venir les familles à l'Hôtel de Ville alors qu'elles n'y viendraient pas en temps ordinaire.

Intervention de Mme Emmanuelle SOUMEUR- MEREAU, Directrice de RésO Villes

Je tiens à remercier très chaleureusement Lanester pour l'accueil de ce séminaire, ainsi que les partenaires du réseau grand ouest de la réussite éducative qui, par leur travail et leur soutien ont permis l'organisation de cette rencontre :

- l'ANARE, co-animateur du réseau, représenté à la tribune par Bertrand Gohier
- les DRJSCS de Bretagne et des Pays de la Loire qui soutiennent financièrement le réseau depuis 2012 et qui suivent nos travaux avec intérêt.
- Bruno Carlon, sociologue au sein du cabinet TerritorI, que nous accueillons aujourd'hui.

Ce n'est pas la première fois que Bruno Carlon travaille avec RésO Villes, car il y a déjà eu une collaboration sur la question de la réussite éducative il y a quelques années. Cette collaboration avait d'ailleurs permis la réalisation d'une publication, en partenariat avec les collègues du Languedoc Roussillon. Je souhaite au nom du réseau souhaiter la bienvenue à Bruno Carlon qui nous accompagnera toute cette année, au cours des différentes journées du réseau, mais aussi à travers la capitalisation de nos travaux de manière à contribuer à la visibilité de l'action de la réussite éducative en Bretagne et Pays de la Loire.

Quelques mots sur le réseau, qui s'élargit au fur et à mesure puisque nous accueillons des normands. Pour rappel, ce séminaire est la 3ème rencontre du réseau suite à la naissance du partenariat entre RésO

Villes et l'ANARE en 2012. Je tenais à remercier l'ensemble des participants car depuis lors, nous vous avons régulièrement sollicités pour contribuer à la préparation de ces journées, et vous avez toujours répondu présent pour nous faire vos retours. C'est un investissement de votre part appréciable, qui nous permet de vous proposer des choses, qui je l'espère, sont le plus en accord avec vos besoins.

Si l'on observe la fréquentation des différentes journées, les 22 mai, le 05 octobre 2012 et le séminaire d'aujourd'hui, on constate qu'il y a toujours une majorité de breton –et c'est logique du fait de l'origine du réseau- mais on observe petit à petit une inclusion des ligériens à raison d'un tiers de l'effectif global. On observe également que la moitié des participants est régulièrement présente aux rencontres, avec un renouvellement continuel de l'autre moitié. C'est intéressant de pouvoir travailler avec une base stable, mais aussi avec de nouvelles personnes qui nous rejoignent et nous apportent donc de nouvelles ressources.

Je vous propose en introduction de cette journée de vous dire quelque mots sur l'actualité de la politique de la ville. Quelques éléments de calendrier pour nous repérer :

- octobre 2012 à janvier 2013 : Concertation nationale sur la réforme de la politique de la Ville. Cette concertation a permis la participation de différents réseaux, structures, associations, etc …
- 19 février 2013 : Réunion du Comité Interministériel des Villes, présidé par le premier ministre. Ce CIV a acté un certain nombre de décisions.
- Actuellement : un projet de loi est en cours.

Si le projet de loi n'est pas engagé, nous pouvons d'ores et déjà partager ensemble un certain nombre d'éléments :

- L'affirmation forte de la mobilisation des crédits de droit commun.

Le gouvernement cherche à se doter d'outils institutionnels pour mobiliser le droit commun au niveau de l'Etat (conventions d'objectifs signés avec chacun des ministères). Quant au niveau local, on sait que les collectivités, pilote des futurs contrats, seront amenées à faire de même.

- La participation des habitants.

Ce sujet qui a été au cœur de la concertation, et fait l'objet de nombreuses réflexions. Actuellement une mission a été confiée à Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache, afin de faire des propositions sur la mise en œuvre de cet objectif.

Cet objectif suscite beaucoup de questions : A quoi fait-on participer les habitants : à une dynamique de développement de leur territoire ? A une politique institutionnelle telle que l'élaboration, le suivi et l'évaluation d'un contrat ?

- La réforme de la géographie prioritaire.

La réforme prévoit actuellement de passer à 1000 quartiers.

Il y a une volonté de tout remettre à plat et de ne pas se baser sur l'existant. Pour se faire, un indicateur a été retenu : le taux de bas revenu dans les quartiers ; à une échelle : le carreau. Mais cela continue de poser beaucoup de question, par exemple la prise en compte de la densité de la population.

Il y aura des territoires de veille pour ceux qui ne sont pas retenus, et qui continueront à être soutenus durant quelques années.

• Les Contrats de Ville nouvelle génération

Après le binôme maire / préfet qui pilote les actuels contrats, il y a une réelle volonté de faire signer nouveaux partenaires. Il s'agit notamment d'engager l'ensemble des échelons territoriaux : les régions, les départements, les villes et les agglomérations (les agglomérations en tant que pilote). Il est également prévu de faire signer une multitude de partenaires (ARS, CAF …)

Là encore, on se questionne : quelle rencontre entre les projets ascendants des territoires et un contrat très vaste, avec des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler à l'échelle quartier ? Ex : les CCI sur la question du développement économique.

Intervention de M. Bertrand GOHIER, Vice-président de l'ANARE et coordonnateur du PRE et du PEL de la Ville de Rennes

Je m'adresse à vous en tant que vice président de l'ANARE. Le PRE poursuit son existence dans une conjoncture complexe où à la fois la politique de la Ville (dont il est un dispositif) est en train d'être réformée, la création du ministère de la réussite éducative (qui est en train de définir sa doctrine et son périmètre d'intervention), et la réforme des rythmes scolaires, questionnent son devenir.

A ce titre, la journée nationale de la Réussite Educative organisée par Mme George Pau Langevin a illustré ce flou. Mr Lamy, Ministre de la Ville a affirmé son attachement aux PRE, dispositifs largement reconnus et évalués. Il a rappelé que les PRE seront maintenus et pérennisés dans les quartiers de la nouvelle géographie de la politique de la ville.

L'ANARE souhaite que les PRE soient reconnus dans le cadre des PEL (PEDT ou PEG) comme outil de l'individualisation de la politique éducative locale et qu'ils constituent un levier d'intervention singulier au service des enfants et des familles rencontrant des difficultés. Pour cela , elle s'oppose à toute intégration institutionnelle que ce soit afin de conserver sa singularité et sa capacité à mobiliser les partenariats , de développer les fonctionnements transversaux qui permettent de lutter contre les fonctionnements institutionnels en "tuyaux d'orgue" qui ont depuis de nombreuses années démontré leur difficulté, voire leur incapacité à répondre aux situations hors normes ou complexes auxquelles sont confrontés les enfants, les jeunes et les familles des quartiers populaires.

Ce séminaire est à sa façon, une démarche transversale, entre des régions du Grand Ouest et les différentes équipes des PRE et les professionnels que vous êtes.

Je vous remercie de vous être rendus disponibles pour y participer et j'espère que les travaux des deux jours à venir, nourriront vos interventions auprès des publics de votre site.
Je remercie la ville de Lanester de nous accueillir dans de si bonnes conditions.

II- ATELIER REUSSITE EDUCATIVE ET MILIEU SCOLAIRE

Introduction de Bruno CARLON, sociologue TERRiTORi

2.1. Synthèse des réponses des participants au questionnaire

1. **Pour quelles problématiques spécifiques le milieu scolaire sollicite-t-il le PRE ?**
   - Problématiques éducatives :
     - Difficulté des parents à rendre contact avec les établissements scolaires et à favoriser leur implication à l'école (7 occurrences)
     - Appui d'orientation vers les dispositifs sociaux et/ou scolaires adaptés (3)
     - Situation intrafamiliales complexes pour l'enfant (3)
     - Méconnaissance et désintérêt des parents concernant le développement personnel de leur enfant (2 occurrences)
     - Difficultés de langage chez l'enfant (2)
     - Attentes des dispositifs d'action sociale et d'aide sociale (1)
     - Difficulté de communication du fait de problèmes de langue des parents (1)

   - Problématiques scolaires :
     - Difficultés d'apprentissage (lecture, écriture,..) (7)
     - Manque de réponse des parents aux sollicitations éducatives
     - Décrochage, absentéisme (5)
     - Accompagnement à la scolarité (5)
     - Difficulté d'organisation et de méthodologie (2)
     - Démotivation de l'élève (2)
     - Concentration
     - Prise de conscience des efforts à produire
     - Travail scolaire non fait

   - Problèmes de comportement du jeune :
     - Enfant replié sur lui-même (4)
     - Agité
     - Agressivité

   - Problématiques culturelles
     - Manque de stimulation culturelle, manque d'ouverture et d'accès aux pratiques culturelles (7)
     - Accès aux loisirs (6)
     - Difficulté liée à la situation de primo-arrivants
     - Ecart entre les systèmes d'apprentissage en France et dans le pays d'origine
     - Pratiques culturelles différentes générant des tensions
     - Apprentissage de la langue hors milieu scolaire

- Traduction

- Accompagnement vers les structures de soin (ortho, CMPP,..) (6 occurrences)
- Développer une intervention dans le champ des la prévention primaire
- Accompagnement administratif

➔ Les contenus des sollicitations sont larges et diversifiées. Concernent-elles toutes le champ de compétence du PRE ?

➔ Les sollicitations du milieu scolaire interviennent pour des contenus pour lesquels il ne s'estime pas compétent

2. Quelles sont les initiatives conjointes entre PRE et milieu scolaire ?

- Club Coup de pouce lecture écriture, club lecture écriture maths (3)
- Accompagnement scolarité, soutien personnalisé (3)
- Accompagnement scolaire
- Aucune action conjointe
- Concertation, coordination des parcours
- Actions collectives 1° degré
- Actions de prévention décrochage 2nd degré
- Actions collectives sur le développement de compétences parentales
- Projets communs, stages ateliers éducatifs
- Action sur la maitrise du langage
- Atelier parents/enfants 3/6 ans
- Collaboration conseiller d'orientation/ collège
- Collaboration interprète, médiation avec le RASED
- Atelier musical
- Groupe de parole
- Autour du handicap

➔ Les actions de mise en œuvre des parcours ou la participation aux EPS n'ont pas été évoqués là car elles font partie de la pratique ordinaire des PRE

3. Comment s'organise la continuité éducative entre PRE et milieu scolaire dans la mise en œuvre des parcours ?

- Rencontres régulières référent / enseignants, directeur : diagnostic, suivi, évaluation (9)
- Participation du milieu scolaire aux EPS (fixes, variables) (8)
- Liaisons parents/école (2)
- Echanges téléphoniques
- Présentation du PRE aux parents lors des réunions de rentrée des classes
- Mise en place d'un contrat définissant l'accompagnement
- Participation du PRE aux équipes éducatives
- Transmission des comptes-rendus EPS

4. Quelles sont les limites des interventions respectives entre milieu scolaire et Réussite Educative ?

- Faible disponibilité et réticences du milieu scolaire pour organiser des temps de rencontre et de concertation (7)
- Absence d'action au sein du milieu scolaire
- Ne pas intervenir directement sur les questions pédagogiques ou d'orientation (2)
- Irrégularité de l'engagement des directeurs et principaux
- Ne pas intervenir sur les situations d'enfants en danger ou en risque de danger, Ne pas intervenir lorsqu'on n'est pas dans la prévention primaire
- Ne pas intervenir si le RASED le fait
- Faiblesse de la coordination interne entre les professionnels au sein des établissements scolaires (3)
- Tendance des enseignants être en positon d'attente
- Demande de traduction qui masque un besoin d'accompagnement
- Une conception différente de l'accompagnement :
- PRE : valorisation des capacités du jeune et de sa famille, intégration de l'environnement familial et des problématiques du quartier Etablissements scolaires : centrés sur les résultats, parfois jugeants, parfois méconnaissance des familles.Méconnaissance du PRE
- Besoin de formation des enseignants sur l'approche systémique et la problématique de l'enfant dans son environnement
- Motivation personnelle des enseignants
- Précarisation croissante des familles
- Nécessité d'une action politique forte et partagée en matière de lutte contre les inégalités scolaires et sociales
- Lorsque l'Education Nationale considère le PRE comme un concurrent ou comme un prestataire
- Manque de moyens pour la concertation au sein de l'Education Nationale
- Manque de réponses adaptées pour les jeunes déscolarisés
- Respect de la parole de l'enfant et de ses parents
- Manque d'informations émanant du milieu scolaire
- Les limites sont définies en concertation avec la famille

5. Avez-vous des interlocuteurs privilégiés au sein du milieu scolaire ? sont-ils des relais satisfaisants pour votre intervention ? quelle est la place du milieu scolaire dans l'équipe pluridisciplinaire ?

Au regard de la diversité des réponses apportées pour cette question, nous présentons ci-dessous une compilation des extraits des questionnaires :

- « Les interlocuteurs privilégiés en écoles élémentaires sont en général les directeurs, en collèges plutôt l'assistante sociale. En collège cela ne semble pas toujours suffisant, il nous faudrait développer plus de partenariat avec les CPE par ex. En EPS élémentaires la psychologue du RASED est membre de base et le directeur de l'école de l'enfant dont on étudie la situation est présent. En collège l'AS représente l'établissement. »

- « Nous sommes également interpellés par le coordinateur réseau ECLAIR.
  Lors des EPS, ce sont les principaux adjoints qui sont présents à chaque fois que le domaine de la scolarité est à observer ; ceci au regard d'une prise en compte globale des accompagnements menés auprès de l'enfant et d'une observation et compréhension générale de sa situation (ressources, difficultés, enjeux). »

- « L'appui de l'éducation nationale (chefs d'établissements, enseignants, RASED, soutien de l'inspecteur) a permis de construire le PRE d'Auray. L'EPS accueille les directeurs du groupe scolaire primaire, le RASED et la principale du collège. »

- « Coordonnateur RRS de Brest a du temps dégagé sur PEL et DRE / copilotage des clubs Kilitou
  Les directeurs d'école, les CPE, principaux de collège et assistants sociaux de collège »

- « Les relais sont principalement les directeurs/trices d'établissements, et parfois les enseignants directement (en élémentaire). L'inspecteur départemental d'académie est également un relais, à un niveau stratégique.
  - Place du milieu scolaire dans les équipes pluri :
  - toutes les écoles sont représentées
  - présence du médecin scolaire, du psychologue scolaire
  - présence du RASED concerné »

- « Oui, les CPE des collèges, Conseillère pédagogique, certains enseignants, les directeurs d'école. »

- « Globalement oui, mais certains interlocuteurs ne font toujours pas de saisines malgré leur participation active dans le suivi des parcours.
  L'EN est bien représentée dans l'EPS mais il manque le corps médical du milieu scolaire.
  Directeur – Chef d'établissement dans un premier temps, enseignant, personnels du RASED… Ils sont la plupart du temps des relais satisfaisants
  Ils sont membres à part entière des EPRE. »

- Interlocuteurs désignés chaque année scolaire en fonction des établissements et quartiers : enseignants, RASED, directeurs, coordonnateur RRS. Relais satisfaisants.
  Interlocuteurs désignés pour participer aux équipes pluridisciplinaires : à la fois pour la connaissance concrète de la situation de l'enfant, ainsi que dans un rôle d'expertise. »

- « Disponibilité restreinte des professionnels, en raison d'une charge de travail conséquente, secteur d'intervention plus large que le quartier du PRE. Les situations sont orientées vers le PRE lorsque problématique spécifique repérée, besoin de travailler en partenariat plus en amont pour éviter la dégradation de certaines situations. Place importante du milieu scolaire dans les EPS : coordinatrice RRS, médecin scolaire, psychologue du Rased, principal de collège, conseiller pédagogique. »

- « Les directeurs d'école, les enseignants, les principaux des collèges, les CPE, les coordonnateurs RRS . »

- « Concernant les collèges, les CPE et les professeurs principaux, et généralement les chefs d'établissements. Il se peut que l'Assistante sociale scolaire et l'infirmière soit elle-aussi un interlocuteur. Pour ce qui est des écoles, les directeurs et directrices d'école et les enseignants. Il y a aussi un lien avec les responsables d'accueil périscolaires.
  Les relais sont opérants, mis à part parfois le service social en faveur des élèves interne à l'établissement.
  Un principal de collège du secondaire et la coordinatrice ZEP participe à l'instance institutionnelle de la Réussite éducative sur Saint-Brieuc, nommée EPV (Équipe pluridisciplinaire de Veille). »

- « Nous n'avons pas d'interlocuteurs privilégiés, tous les enseignants peuvent activer le

PRE. Si relais il y a, nous ne sommes pas satisfaits dans le relais d'informations et le travail partenarial.
Equipes pluridisciplinaires à géométrie variable en fonction de la problématique. »

- « Pour le primaire : principalement les directeurs d'école qui participent systématiquement aux EPS. Plus rarement les enseignants qui connaissent bien le PRE et viennent voir directement la coordinatrice.
  Pour le collège : le principal et l'assistante sociale qui participent systématiquement aux EPS, plus rarement l'infirmière scolaire qui participe elle aussi aux EPS. Travail régulier également avec la COP et la CPE. Bon lien avec certains professeurs (en tant que professeurs principaux).
  Pour le lycée : l'assistante sociale et les CPE. Plus rarement les COP. »

- « Interlocuteurs privilégiés :
  - 1er degré (selon les écoles et situations d'enfants) : enseignant, RASED, directeur.
  - 2nd degré (selon les établissements) : AS scolaire, CPE, Principal ou principal adjoint, COP.
- Relais satisfaisants ? :
  - 1er degré : Oui, en général la personne qui assure le relais le fait pleinement.
  - 2nd degré : Ca dépend. La communication interne dans les collèges semble parfois difficile. Dans beaucoup de situations, l'information ne circule pas entre personnels de l'établissement, ce qui nuit beaucoup au parcours du jeune. Le PRE est parfois vu comme un prestataire extérieur plus que comme un véritable partenaire. »

- « Place du milieu scolaire dans l'équipe pluridisciplinaire de soutien (fixe) :
  - 1er degré : une conseillère pédagogique.
  - 2nd degré : un AS scolaire.

  interlocuteurs privilégiés variables selon les établissements et les personnes »

- « Equipe Pluridisciplinaire Fixe : présence d'un conseiller pédagogique de circonscription, voire de directeurs d'établissements primaires publics et privés, lors de notre réunion mensuelle : étude collective sur un mode anonymé par un groupe de professionnels des saisines « complexes » adressées au PRE après accord des familles. A ce jour, pas de représentation des équipes de direction des collèges bien que prévue avec les SDEN et sollicitée régulièrement. »

6. Quelles sont vos attentes vis-à-vis du milieu scolaire ? quelles suggestions pour améliorer les parcours ?

- une meilleure information institutionnelle sur le PRE, meilleure légitimité du PRE par l'Education Nationale, un engagement durable (4)
- davantage de disponibilité pour échanger (2)
- avoir un interlocuteur privilégié par établissements (coordination, centralisation) (2)
- meilleure connaissance de l'environnement, du quartier et de ses ressources, par les enseignants (2)
- Intervenir sur le temps scolaire pour optimiser la collaboration
- Meilleure adaptation du milieu scolaire aux situations individuelles
- Etre saisi plus en amont dans le décrochage, développer une prévention précoce,
- Que le milieu scolaire se saisisse mieux de la fonction de repérage

- Une approche plus personnalisée
- avoir une approche « enfant » et non « élève »
- meilleure communication sur l'évolution de l'élève
- temps de rencontre trimestriels
- réflexion partagée sur le projet scolaire de l'élève et son orientation
- accroitre réunions communes avec les familles
- meilleure connaissance des compétences respectives
- meilleures collaborations avec le second degré
- un positionnement égalitaire de la part de l'école
- Avoir des éléments sur la façon dont l'enfant vit sa scolarité et sur les problèmes éventuels de lien avec les familles.
- Suggestions : meilleure implication des enseignants pour nous alerter dès le début du problème
- Echanges avec psychologues scolaires

7. le PRE apporte-t-il une plus-value dans la relation avec l'institution scolaire ?

- permet aux personnels Education Nationale d'avoir d'autres points de vue sur l'enfant, les enseignants s'ouvrent sur l'environnement de l'enfant (3)
- meilleure connaissance des acteurs et des fonctionnements (3)
- réunir différents partenaires dans un cadre hors scolaire, approche globale de l'enfant (2)
- relation de confiance, mise en lien, médiation
- vecteur efficace pour porter la parole du jeune et des parents dans le parcours scolaire
- intervention d'un tiers dépassionné entre école et parents, facilite la relation enfant /école
- mise en perspective des facteurs extérieurs de nature à freiner l'investissement scolaire du jeune
- meilleure participation des parents
- plus-value importante du PRE qui permet d'aider les parents à vaincre leur appréhension de cette institution ou qui prend le temps de réexpliquer les procédures, décisions, préconisations venant de l'école. Plus-value importante pour les familles étrangères sans repère dans notre système scolaire français.
- Médiation avec les familles / lien avec les acteurs éducatifs du territoire (associations, temps périscolaires,…) / DRE parle des enfants et pas seulement des élèves / connaissance des réalités de vie de certaines familles + travail sur les représentations

2.3. Complément d'intervention de Bruno CARLON

Réussite Educative et milieu scolaire

- La situation de vulnérabilité et la persistance de fortes inégalités vécues par nombre d'enfants montrent les limites de l'universalisme républicain et de l'idéologie méritocratique.

La résurgence du discours sur l'exploitation des capacités des élèves, prend encore peu en compte la spécificité des élèves issus des milieux populaires (difficultés d'accès aux savoir,..).
Une conception « nivelante » des capacités ne tient pas compte des différences de culture.
Rappeler que l' école de la République vise à transformer l'enfant en « élève » puis en futur citoyen, en le faisant entrer dans la citoyenneté par le biais de la forme scolaire, qui introduit une rupture entre les apprentissages scolaire et les pratiques sociales.
Le traitement des élèves y est « théoriquement » égalitaire et il est d'évidence pour l'école, que l'élève a spontanément les capacités à s'approprier les normes et les codes du milieu dominant.
Le recul des inégalités nécessite une approche globale, ce qui suppose d'articuler le projet pédagogique de l'école et le projet social.
La lutte contre les inégalités scolaires passe par une mobilisation conjointe du milieu scolaire et de ceux qui peuvent permettre une compréhension des parcours de vie des enfants.

- Tendance de certains établissements scolaire à externaliser les difficultés, l'école ne cherche peut-être pas suffisamment en son sein, comment apporter un appui aux situations de vulnérabilité des élèves

- Les acteurs du milieu scolaire et de la Réussite Educative doivent travailler ensemble sur le sens des blocages et des dysfonctionnements qui freinent les apprentissages et ont des effets sur la socialisation des enfants, parce que « *tout rapport au savoir est un rapport à soi, aux autres, à l'altérité* ». Cela implique d'aider le jeune à pouvoir rompre avec des représentations, des préjugés, des certitudes (rôle de l'accompagnement). Comme le dit Elisabeth Bautier, *« le refus des savoir est aussi le refus de l'insécurité cognitive ».* Il faut donc <u>sécuriser</u> le jeune pour le faire rentrer dans l'insécurité des apprentissages et de la mobilité. Mais il reste difficile pour un jeune, de passer d'un monde à l'autre.

- La construction des coopérations ne doit pas sous-estimer la question des relations de pouvoir socio-technique, ce qui veut dire que chacun doit construire la coopération à partir de sa compétence, en tenant compte de la compétence de l'autre. Le partenariat signifie que tout en gardant leur statut spécifique, les acteurs coopèrent par des procédures de concertation et de négociation (cadre et règles de relations)).
  Il est normal qu'il y ait des résistances. Le monde scolaire a souvent peur de perdre sa spécificité. Les compétences s'ajoutent et ne se substituent pas.
  Les fonctions du partenariat :
  - Soutien mutuel PRE/école dans la gestion des parcours
  - Connaissances
  - Meilleure réponse aux besoins des parents
  - Elargissement de l'offre institutionnelle
  - Innovation

- Avec l'école, le partenariat est souvent dissymétrique, vécu au départ dans la méfiance, il faut donc travailler la logique de l'échange (reconnaissance réciproque, qualification mutuelle, analyse partagée des ressources et des acquisitions de l'élève, ..eux prendre en compte la diversité des temps de vie de l'enfant : famille, école, loisirs, groupes de pairs, temps que le milieu scolaire peut avoir tendance à méconnaitre.

- Dans le rapport à l'école, le PRE intervient à la fois pour le compte de l'enfant et pour celui des parents. Du côté de l'enfant, il est dans un rôle d'accompagnement socio-éducatif. Il apporte des informations complémentaires, des éléments d'analyse, et aide à construire une approche globale.
  Du côté des parents, il est dans un rôle de facilitateur et de médiation. il ne doit pas se substituer aux parents, et à la relation directe parents/école.
  Ce qui est difficile du fait de la tendance de certains parents à mettre le PRE ou l'enseignant, dans une position de délégation (ce qui est différente de la médiation).

- Tendance de l'école à tenir un discours moralisateur et normatif, voire injonctif pour les parents. Le PRE doit faire accepter une conception des trajectoires moins normatives et faire avancer l'idée qu'il n'ya pas que les seuls savoir scolaires.

- L'articulation des différentes cultures professionnelles au sein du monde scolaire est un enjeu et une nécessité pour l'accompagnement global.

- La réforme des rythmes scolaire vient modifier la place du périscolaire et est aussi l'occasion d'introduire dans l'école, l'accès de l'enfant à d'autres savoir et d'autres pratiques que ceux des apprentissages scolaires

- Inscription du PRE dans le projet éducatif de territoire (PEDT) :
  - Le PRE doit être considéré comme un axe majeur du PEDT
  - Il permet de recomposer la conception de l'action collective en définissant les projets collectifs aussi comme la résultante des parcours personnalisés
  - Il permet de resituer également l'entrecroisement des questions sociales et éducatives
  - L'apport des parcours personnalisés peut mettre en place différents niveaux d'accompagnement à partir de la problématique de l'enfant.

2.4. Synthèse des ateliers réussite éducative et milieu scolaire

2.4.1. Représentations et légitimité du PRE

- Le PRE est vécu comme une réponse à l'urgence quand les problématiques des enfants dépassent les réponses et les compétences du milieu scolaire.
- Le PRE n'est pas un service social, ce qui rassure le milieu scolaire et son interpellation apparait plus aisée
- Le PRE est utilisé par les enseignants comme une fonction de conseil pour les démarches à suivre lors de réorientations ou de liaisons avec les familles
- Il permet un accompagnement progressif et confiant vers une prise en charge ultérieure vers les services sociaux (rôle de sas contesté par certains participants)
- Le PRE est aussi perçu comme « une potion magique » du fait de la diversité des problèmes qu'il traite (attention à ne pas faire du PRE une prestation éducative multi-cartes).
- En attente des mesures éducatives

- Travailler sur la mobilisation des parents contribue à légitimer le PRE aux yeux du milieu scolaire
- Pour beaucoup, la légitimité du PRE est sans cesse à reconstruire car elle n'est pas assez assise institutionnellement au sein de l'Education Nationale, mais elle résulte d'un dispositif.
- La légitimité opérationnelle découle de la légitimité institutionnelle. Celle-ci reste inégale selon les sites.
- Le tryptique connaissance/ reconnaissance / légitimité construit le cadre d'intervention du PRE
- La double responsabilité de coordonnateur Réussite Educative et de responsable de service éducation/jeunesse grâce à un vrai portage politique, permet de mettre plus facilement en place un PEDT où l'on utilise toutes les ressources.

2.4.2. Acquis et points forts des collaborations, éléments facilitateurs

- L'expérience professionnelle antérieure du référent dans l'Education Nationale
- Les liens inter-personnels (facteur humain qui développe des relations de confiance)
- Capacité du PRE à définir un cadre précis, notamment la contractualisation d'une méthode de travail en élaborant collectivement un calendrier, ce qui accroit les collaborations et l'engagement mutuel
- Le PRE permet à l'école de mieux connaitre les acteurs et les projets sur le territoire
- Régularité des contacts via les EPS, qui permet la reconnaissance des missions respectives
- La technicité de la démarche de repérage/saisine des situations en amont
- Une professionnalité améliorée, des retours plus simples et plus faciles de la part du milieu scolaire
- L'inscription claire et stratégique dans un PEDT peut constituer, l'espace de dialogue, de coopération et de transformation des politiques éducatives locales
- A l'initiative du DASEN, une réunion en début d'année avec la présence de tous les personnels de l'Education Nationale, a facilité la compréhension des missions et compétences du PRE.
- Un cadre de rencontre régulier hors EPS, d'échanges sur les pratiques d'accompagnement, facilite l'acculturation
- Un Comité de Pilotage Etat, mobilisant conjointement la DDCS et l'Education Nationale, a permis au PRE de préciser et faire connaitre ses champs d'intervention
- Un bilan mensuel sur la situation des jeunes, entre référent et CPE, dans le cadre d'une cellule de veille, amène le principal à consulter régulièrement en interne, les différents professionnels concernés
- L'engagement (opérationnel et stratégique) de certains IEN constitue un point d'appui au PRE
- Dans le cadre de l'accès aux soins, un courrier du DASEN soutenant un travail de prévention Réussite Educative/caisse des écoles légitime l'action du PRE et demande aux infirmières scolaires d'informer les familles du rôle d'accompagnement aux soins du PRE (cet accompagnement relève-t-il du PRE ou du droit commun ?)
- Formation commune enseignants 1° degré/ PRE sur une approche commune des difficultés familiales, avec l'objectif de construire une cohérence de l'accompagnement et une stratégie d'alliance
- Instauration d'une permanence hebdomadaire du PRE dans les écoles élémentaires, à l'attention des enseignants et des parents, ce qui permet de retravailler les processus de saisine, de créer de la confiance et de la connaissance, présence des parents
- Participation de la conseillère pédagogique Education Nationale à l'EPS a facilité l'accompagnement des gens du voyage installés sur des terrains d'accueil

- Le Conseil Consultatif identifie deux fois par an, les problématiques fortes et prioritaires, ce qui permet des groupes de travail thématiques avec les écoles (par ex, accueil des familles on francophones, travail sur les outils écrits/carnet de liaison, ou travail avec les parents sur le lexique scolaire pour les aider à accéder aux codes et à prendre une place dans l'école). L'aspect méthodologique est mis en avant, le travail collectif à partir des problématiques, permet d'associer les partenaires et de répondre à une difficulté de portage.
- Le PRE favorise la démarche d'entrée dans les écoles des parents qui ne connaissent pas le système scolaire.
- Evolution des saisines : alors que le collège interpellait la Réussite Educative sur des questions d'absentéisme, il la sollicite maintenant sur des questions plus larges, grâce aux contacts réguliers et à la con fiance établie, avec une évolution vers une approche plus globale.
- Le PRE a constamment le souci de la plus-value du partenariat

2.4.3. Difficultés de coopération, freins

- Le co-engagement est parfois difficile car une fois le PRE saisi, l'école peut avoir tendance à se retirer. Le PRE peut avoir le sentiment d'être instrumentalisé sur une demande ponctuelle.
- Le partenariat varie selon la volonté d'engagement de la direction de l'école.
- Problème de la sollicitation du PRE parfois tardive et dans l'urgence
- Utilisation par l'école du PRE pour faire le signalement des « informations préoccupantes », et souvent trop tardivement, l'école ne voulant pas être « en porte à faux ».
- Temps long pour saisir le PRE car besoin de l'accord des parents
- Manque de reconnaissance du PRE et de ses savoir-faire
- Résistances liées aux personnes (conflits de pouvoir et de compétences).
- culture du partenariat très variable dans l'Education Nationale
- le turn-over des équipes pédagogiques implique un partenariat à reconstruire en permanence
- manque de communication de la part du PRE sur les parcours. La démarche est chronophage et le PRE doit sans cesser se justifier
- quand les enjeux du partenariat deviennent supérieurs à ceux de l'enfant
- précarité du dispositif PRE qui est incertain d'une année sur l'autre, effet de déstabilisation
- effet de substitution, le PRE est parfois sollicité sur des thématiques qui relèvent du travail social. Il a parfois un rôle d'interface, le temps que le TS mette en place son suivi.
- Risque d'être considéré comme un prestataire financier et technique, instrumentalisation du PRE
- Poids des relations interpersonnelles peut fragiliser les coopérations, faute d'une reconnaissance institutionnelle
- Le manque d'impulsion institutionnelle de la part de la hiérarchie de l'Education Nationale limite les coopérations au volontarisme individuel.
- Hétérogénéité du partenariat avec l'Education Nationale selon les sites, malgré la signature d'une Charte d'engagement
- Résistances de la part de certains établissements scolaires quand le PRE n'est pas dans une démarche scolaro-centrée
- Certaines rétentions d'informations au sein des différents personnels Education Nationale, notamment lors de saisine qui n'a pas donné lieu à la mutualisation ni à la construction d'une connaissance globale de la situation. Au collège, manque de temps et de liens en interne pour travailler les bilans, ce qui entraine des saisines tardives de PRE
- L'analyse de certains parcours révèle des dysfonctionnements internes à l'Education Nationale dans la relation à l'élève

- Une saisine trop tardive par le collège quand les jeunes ont décroché, amène le PRE à faire de la réparation et non de la prévention
- Difficulté quand la commission de suivi interne à l'établissement scolaire fonctionne de façon irrégulière et/ou n'informe ni n'associe le PRE.
- Effets de concurrence entre AS du service social scolaire et Réussite Educative
- La visibilité des parcours accompagnés par le PRE (difficultés, problématiques prioritaires) n'est parfois pas suffisante pour être un enjeu partagé
- Insuffisance des coopérations entre Réussite Educative et services de la Ville (centres de loisirs)
- Difficulté de l'école à apporter un diagnostic global sur l'enfant
- Ruptures éducatives entre les établissements, absence de suivi scolaire entre établissements scolaires et établissements spécialisés
- Le PRE est souvent obligé de rappeler à l'école la pertinence de la place des parents

2.4.4. Effets et bénéfices des coopérations pour les enfants et les parents, plus-value du PRE

- Le PRE est facilitateur des relations parents/écoles/territoire, à partir du parcours de l'enfant, dans une démarche de continuité éducative. Dans le même sens, il permet également d'éviter les ruptures dans les situations de changement d'école
- Le PRE permet un regard différent sur l'enfant dans la mesure où il évalue progressivement sa situation et que le parcours proposé est le résultat d'un échange. Le PRE regarde plus globalement la situation alors que l'école part plutôt du symptôme scolaire.
- Amélioration du rapport familles/école
- Valorisation de l'image de l'enfant et de sa famille au sein du collège
- Le PRE a une capacité à apporter une vision globale de l'enfant, ce que n'a pas toujours l'établissement scolaire
- Rôle de médiation institutionnelle du PRE : Coopération entre Réussite Educative et conseillers techniques du service social CG, pour améliorer la saisine de la protection de l'enfance par les écoles
- Meilleure connaissance du quartier, de ses ressources et des modes de vie des habitants, grâce au PRE
- Impulsion d'actions collectives par le PRE (apprentissage de la langue pour les enfants issus de l'immigration)
- Initiative d'un IEN pour organiser des journées de travail thématique à vocation formative, communes aux enseignants et- aux TS (accès aux soins, aux loisirs, soutien à la parentalité,..) qui a permis de rendre visible l'action du PRE et de l'Espace Parents et d'améliorer l'offre.

2.4.5. Comment améliorer les collaborations avec le milieu scolaire ?

- Ne pas répondre seulement aux prescriptions mais les insérer dans un projet de parcours.
- Le PRE doit renforcer sa capacité à définir ses missions et ses limites, sa capacité à se définir comme un partenaire et pas un prestataire
- Etre présent sur les évènements structurants de l'école : présentation aux réunions de rentrée, être visible
- Il faut que l'IEN donne des orientations facilitatrices, et notamment qu'il valide la présence des directeurs au Comité de Pilotage
- Un temps de travail IEN / directeurs/ Réussite Educative permettrait un meilleur partage d'objectifs et une meilleure collaboration
- Trouver des espaces et des temps propices à la concertation, (se rendre disponible, même si temporalité différente).

- Travailler à la reconnaissance mutuelle des acteurs de la co-éducation. Respecter la place et les rôles de chacun
- Changer le rapport des enseignants au territoire, à l'environnement, aux publics (faire évoluer les représentations)
- Développer la formation des enseignants, pour une meilleure perception du territoire, de ses ressources et des problématiques auxquelles doivent faire face les habitants.
- Développer des temps d'analyses de pratiques, des espaces d'expression (groupe de parole), de travail collectif pour les enseignants
- Favoriser les coopérations de terrain autour d'objectifs définis par le Conseil Consultatif.
- Organiser des formations communes Enseignants / équipes PRE /Acteurs éducatifs du territoire
- Favoriser le repérage préventif par l'Education Nationale, des enfants en cours de décrochage (surtout ceux qui sont dans un mal-être peu visible)
- Travailler collectivement Réussite Educative/ établissements scolaires/ travail social sur l'amélioration des saisines qui concernent la protection de l'enfance, plus que la Réussite Educative
- Le positionnement du PRE dans le PEDT donne une base à l'action du PRE et lui permet un vrai positionnement local, et positionne la collectivité comme un acteur éducatif , d'où la nécessité d'une participation active des équipes PRE au PDET.
- L'objectif d'une autre collectivité est surtout d'aider les enfants à « aller mieux ».

2.4.6. Questionnements

- Le PRE peut avoir tendance à accepter des parcours sur des problématiques larges, comme opportunité pour avoir des saisines ?
- Dans quelles conditions le PRE est utilisé comme substitution au droit commun ?
- Le PRE doit-il intervenir sur le temps scolaire ?
- Comment travailler la dialectique enfant/élève et faire cohabiter les différentes conceptions de la pédagogie, de l'éducation et de l'enfant ? Les expériences de collaboration, de partenariat entre PRE et enseignants permettent elles de mettre en dialogue les différentes conceptions de l'enfant, de l'élève, de la pédagogie et de l'Education ?
- Le domaine des apprentissages scolaires et de la pédagogie est-il le domaine exclusif des enseignants ?
- Comment rendre cohérente, lisible et efficace la subsidiarité entre l'éducation nationale et le PRE, en respectant et valorisant le rôle e chacun ?
- L'inscription institutionnelle de la relation entre l'éducation nationale et la réussite éducative: Où et comment se formalise le projet commun (local, intermédiaire et "politique") ?
- Comment donner plus de lisibilité au PRE ? en développant une stratégie de communication efficace autour de l'analyse/évaluation des effets des parcours.
- Faut-il développer les saisines sans passage en EPS ? (aspect à approfondir)
- Quelle légitimité a le PRE à faire travailler ensemble en interne, les personnels de l'Education Nationale : enseignants, directeurs, infirmière, CPE,… (notamment lorsque dans la phase diagnostic, il n'y a pas eu la concertation nécessaire entre eux pour produire une connaissance du jeune ou quand, dans l'accompagnement, il existe un manque d'articulation au sein de l'établissement) ?
- Ne faudrait-il pas un interlocuteur unique au sein des établissements scolaires ? afin d'avoir une collecte satisfaisante des informations (construction de la connaissance, mobilisation de l'expertise) ?
- Glissement parfois de la Réussite Educative vers des actions de prévention secondaires et tertiaires. Est-ce de la compétence du PRE ?

- Comment bien utiliser l'analyse des limites de l'action au sein des EPS et les porter pour une appropriation par les Conseils Consultatifs ?
- Comment faire remonter les problématiques prioritaires ?
- Comment faire redescendre les réflexions du Conseil Consultatif vers les acteurs de terrain ?
- Comment passer de l'analyse des accompagnements de parcours au développement d'actions et de projets collectifs significatifs ?
- Quel est le bon niveau de rattachement au sein de la collectivité locale ? la direction enfance/éducation ? la direction du territoire ? le dispositif Politique de la Ville ?
- Comment travailler dans la durée la problématique des enfants allophones ?

III- ATELIER REUSSITE EDUCATIVE ET TRAVAIL SOCIAL

Introduction de Bruno CARLON

3.1. Synthèse des réponses des participants au questionnaire

1. **Pour quelles problématiques spécifiques le travail social sollicite-t-il le PRE ?**

- Ouverture culturelle, Loisirs, accès à la pratique (5)
- Difficultés Scolaires (5)
- Difficultés familiales qui impactent la vie de l'enfant, médiations intrafamiliales (4)
- Isolement, place de l'enfant, compétences sociales, sociabilités (3)
- Problème de handicap de l'enfant qui entraine des aménagements sur l'accueil en centre de loisirs
- Difficultés des parents dans le soutien à la scolarité de leur enfant, défaut d'implication, soutien parentalité (3)
- Connaissance du réseau partenarial sur la ville pour une approche globale de l'enfant (2)
- Prise en charge financière d'une activité (2)
- Accès aux soins
- Manque de confiance en soi, problème relationnel à l'autre
- Orientation vers enfance adaptée, éducation spécialisée
- Médiation scolaire
- Accès au droit commun
- Mise en œuvre de projet collectif
- Veille éducative
- Faible sollicitation
- Parfois, transport pour les soins
- Mise en place d'une mesure éducative relais pour attendre décision judiciaire

2. **Pour quelles problématiques spécifiques le PRE sollicite-t-il le travail social ?**

- Problématiques administratives et financières (7)

- Soutien parentalité, aide éducative, étayage(4)
- Relais Informations préoccupantes (6)
- Accès aux droits (3)
- Coordination sur aspects éducatifs, échanges informations (2)
- Relais fin de parcours (2)
- Orientations vers AED (2)
- Quand les difficultés familiales vont au-delà de l'aspect administratif (2)
- Aide au départ en vacances
- Mise en lien avec d'autres intervenants
- Isolement des parents
- Compréhension des situations
- Accès et accompagnement aux soins (CMP, CMPP,..)
- Liens avec établissements médico-sociaux
- Conduites à risque, troubles fonctionnels troubles comportement
- Réorientation vers le droit commun du travail social
- Accompagnement distinct et parallèle parents/enfants
- Médiation conjugale

3. Quelles sont les limites des interventions respectives entre travail social et Réussite Educative ?

- Limite entre protection et prévention, diversité des objets d'intervention (4)
- Non réactivité des services sociaux, délais trop longs, Lourdeur administrative des services sociaux, lenteur des démarches (AED, RV avec AS) (4)
- Manque de retour du travail social, Absence de complémentarité de compétences, faible réactivité ni disponibilité (4)
- Confidentialité des informations (3)
- Logiques différentes PRE prévention / services sociaux réparation rééducation (4)
- Lois sur la protection de l'enfance (2)
- Manque de moyens des services sociaux pour prévention et transfert prévention primaire à Réussite Educative (2)
- PRE en plus grande proximité avec le jeune et la famille
- La diversité des cultures organisationnelles et institutionnelles
- Travail social prudent dans la relation avec le champ scolaire
- Besoin d'un travail en complémentarité avec d'autres travailleurs sociaux
- Turn-over des AS, le PRE a un rôle de relais
- Arrêt AED sans relais
- Tentation des TS de transférer la prévention primaire vers le PRE
- Diversité d'approches dans l'accompagnement, « *on ne regarde pas les mêmes choses au départ* »
- Non adhésion des parents

4. Quelles sont les initiatives conjointes entre PRE et travail social ?

- Pas d'action conjointe (5)
- Accompagnement concerté dans les parcours, (4)
- Temps de travail sur les situations, EPS, travail construit (4)
- Participation à projets collectifs, projets partenariaux TS/ animateurs

- accompagnement scolarité x
- Co-entretiens, travail conjoint (2)
- Articulation dispositifs loisirs avec CAF
- Travail sur les représentations des familles avec les enseignants
- Réunions sur la vie du quartier
- Accompagnement vers aides éducatives

5. Place du travail social dans l'équipe pluridisciplinaire ?

- Présence de l'adjointe ou responsable de circonscription
- Informations sur le suivi social
- Invitation aux EPS quand il existe un suivi social ou éducatif
- Présence systématique dans EPS, expertise très normée, (5)
- Présence du CG, CAF, prévention spécialisée (3)
- Présence du conseiller technique sauvegarde
- Participation éducation spécialisée, AS service social scolaire
- Binôme TS référent des familles et coordonnateur PRE, présence puer PMI et éduc prévention
- Invitation du PRE aux équipes techniques du travail social
- Participation service social à travail sur accès aux droits
- Faible participation de la protection
- Service social de secteur plus accessible que milieu scolaire
- Participation CS
- Place prépondérante TS GC (savoir-faire, informations)
- Permet un recul sur le suivi des situations

6. Quelles sont vos attentes vis-à-vis des travailleurs sociaux ? quelles suggestions pour améliorer les parcours ?

- Plus de réciprocité dans les échanges (4)
- Développer le partage d'informations en toute confidentialité (3)
- Préciser aux familles les rôles respectifs de chaque professionnel (2)
- Améliorer lisibilité et informations sur le dispositif PRE (2)
- Meilleure saisine du PRE par le travail social, pour mieux jouer son rôle préventif (2)
- Améliorer la légitimité et reconnaissance du PRE(2)
- Faire évoluer l'approche technique très normée du travail social par une reconnaissance des compétences du sujet
- Amener le CG à participer au repérage
- Pérenniser le travail en partenariat
- Meilleure complémentarité TS/ référents
- Mettre en place des temps de formation en commun
- Obtenir des consignes institutionnelles plus appuyées et un engagement plus affirmé de la part du CG
- Délais plus rapides pour RV et surtout pour AED, plus de réactivité
- Permettre au PRE de participer aux commissions d'évaluation du travail social
- Identifier les objectifs à évaluer en commun

3.2. Complément d'intervention de Bruno CARLON

- L'acteur le plus concerné par la Réussite Educative dans le champ du TS est souvent le service social du CG ainsi que le service Enfance Famille, par leur présence dans les EPS, cependant d'autres services y participent notamment les équipes de prévention spécialisée avec les quelles les collaborations sont variables autour de la question de la prévention primaire. Le PRE y étant parfois vécu comme un concurrent. D'autres services comme la CAF, sont également présents dans les EPS.

- L'engagement institutionnel du travail social est déterminant pour l'implication des hiérarchies intermédiaires et des TS de terrain. Il conditionne la stabilité des relations.

- Les niveaux de représentation des services du CG sont variables. Assez fréquemment, ce sont d'abord les cadres qui sont présents dans les EPS pour fixer les règles de collaboration, puis progressivement, ils laissent la place aux TS du territoire.

- La qualité des informations apportées dans la réalisation du diagnostic est souvent liée à l'identification d'une personne en charge de la collecte des informations au sein du service. La fluidité des informations venant du travail social est inégale, car il n'existe pas toujours ce référent.

- La participation aux EPS relève de différentes postures, parfois comme représentants de leur organisation ou service, d'autres comme experts du travail social. La position la plus satisfaisante étant d'y être aux deux titres.

- Le principe de la mise à disposition de TS au sein des équipes PRE reste très rare, mais quand c'est le cas, permet des facilités de liaison avec les autres TS.

- Un certain nombre de TS de formation sont recrutés au sein des équipes PRE, ils font valoir la pertinence de compétences de leur formation, notamment dans l'approche relationnelle attentive des jeunes et de leur famille et dans une forme d'éthique.

- La Réussite Educative permet la médiation entre le travail social et l'école. L'approche relationnelle du PRE est vécue comme confiante par le milieu scolaire et permet d'accompagner vers une intervention plus spécialisée mais il y a un risque que le PRE ne soit perçu comme un relais ou un sas, freinant la nécessité de la relation directe entre le TS et l'école.

- Elle permet aussi la médiation entre les familles et le travail social (dédramatiser les accompagnements éducatifs, relais, expliquer le rôle de l'AS, de l'AED, conseiller,..).

- Ambigüité : le travail social place souvent le PRE dans une position de « prestataire » pour pallier à des actions ou des aides financières. Cette situation n'est pas en soi souhaitable, sauf si l'accompagnement du PRE participe d'une logique de parcours pour des enfants dans le champ

de la prévention primaire. L'hypothèse d'un rôle de sas comporte l'ambigüité d'instrumentaliser la Réussite Educative mais aussi d'instrumentaliser l'enfant et sa famille.

- La clarification des complémentarités entre Réussite Educative et TS semble progresser au fil des analyses partagées en EPS, qui contribuent à clarifier l'espace professionnel de la prévention du PRE. Toutefois, des interventions situées davantage dans le champ de la prévention secondaire s'expliquent ponctuellement par l'accessibilité relationnelle et la disponibilité reconnues au PRE.

- La Réussite Educative relève de la prévention primaire alors que le travail social relève de la prévention secondaire et tertiaire, une clarification permanente à apporter.

- Les acquis de la Réussite Educative par rapport au travail social sont de contribuer à une redéfinition d'un modèle d'action, avec une volonté affirmée de prévention et de promotion, fondée sur une vision plus communautaire des usagers. Partant des ressources et des atouts, de la motivation et non pas d'une conception « déficitaire » des usagers.

- La question de la professionnalité (savoir, capacités d'agir, relations collectives de travail, relation aux parents) des TS et des équipes PRE peut être proche mais aussi distincte, notamment du fait de la spécificité « accompagnement de parcours ». Le PRE s'affirme comme un acteur « éducatif » (référence à l'autonomie, la connaissance, l'émancipation). Le TS est davantage centré sur la réparation sociale, du fait de l'évolution actuelle de ses fonctions et du cadre plus contraignant dans lequel il exerce. On peut cependant penser qu'ils partagent les mêmes valeurs et une éthique dans les postures professionnelles.

- Le travail social semble orienter assez variablement vers le PRE, en fonction de la relation de confiance et de la complémentarité perçues. Cette question montre toute l'importance de définir les objets à partager.

- Inscription du PRE dans le projet social de territoire. Cette question reste encore peu portée du fait du faible nombre des PST et d'un rapprochement plus évident du PRE comme une composante du projet éducatif de territoire.

3.3. Synthèse des ateliers Réussite Educative et travail social

3.2.1. Représentations et légitimité du PRE

- La fonction de médiation entre travail social et école

- L'action du PRE est à l'intersection des champs éducatif et social.

- Plusieurs légitimités :

  - L'action de prévention primaire du PRE contribue à réduire des interventions ultérieures plus spécialisées.

- Le PRE est facilitateur de la reprise de liens avec les familles et avec l'école

- L'accompagnement fondé sur des parcours, est de façon générale, bien vécu par les travailleurs sociaux qui, s'ils y voient parfois une concurrence, le perçoivent plutôt comme un savoir-faire issu des fondements du travail social.

- La fonction d'ensemblier qui permet de globaliser les informations et les ressources.

3.2.2. Acquis et points forts des collaborations, éléments facilitateurs

- La mise à disposition par le CG d'une AS comme référente de parcours, apporte une pluri-professionnalité à l'EPS, et accroit la légitimité du PRE, mais paradoxalement ne permet pas forcément une meilleure diffusion des problématiques de la Réussite Educative au sein du CG.

- les collaborations se travaillent dans le cadre des parcours. Ce sont les expériences concrètes qui définissent réellement le cadre collaboratif et le font évoluer en fonction des besoins. Cependant les modes de coopération sont perpétuellement à clarifier face aux situations singulières.

- Différentes formes de co-interventions : des entretiens conduits ensemble, des analyses partagées sur les problématiques des familles, des co-accompagnements

- Les éléments qui facilitent les relations entre PRE et TS :
  Connaissances des systèmes institutionnels et des compétences particulières
  La connaissance du travail de l'autre
  Les formations initiales communes (AS, Educateur)
  La mise à disposition par le CG pour le PRE de personnel

- Le PRE est reconnu par les TS pour sa plus-value constituée par sa réactivité, son travail dans la proximité du public et sa capacité à faciliter l'accompagnement vers les institutions (notamment en charge du Social) et son rôle d'interface entre les TS et les acteurs de l'Education (Nationale).

- La proximité de la Réussite Educative et de l'action sociale départementale dans un même lieu géographique facilite les échanges.

- La formation de travailleur social pour un poste de référent est considérée comme un atout pour la compréhension des publics. En ce sens, plusieurs TS ont fait le choix de travailler comme référents de parcours au sein d'équipes de Réussite Educative y voyant naturellement un espace pour l'exercice des savoir-faire du travail social. La présence de TS au sein de la Réussite Educative facilite la cohérence avec les professionnels de l 'action sociale départementale.

- Certains sites ont fait le choix d'avoir des équipes pluri-professionnelles mixtes TS/ éducateurs sportifs,… estimant que la pluri-professionnalité des métiers permet de construire une diversité de réponses dans l'accompagnement.

- Diverses formes de complémentarité sont observées selon les sites :

- la Réussite Educative accompagne les enfants, le Travail social effectue le suivi familial.

- La Réussite Educative se centre sur la prévention primaire auprès des enfants, le travail social suit les liens intrafamiliaux

- L'EPS détermine la complémentarité, avec un fonctionnement souple, la Réussite Educative peut aussi intervenir sur la prévention secondaire, la limite est fixée par la protection de l'enfance.

- Il peut y avoir des chevauchements avec le Travail social notamment sur le soutien à la parentalité, mais les équipes Réussite Educative et TS « ne regardent pas la même chose » : la Réussite Educative travaille la demande sociale et l'adhésion et se situe dans l'écoute, les AS sont davantage dans l'accès aux droits.

- La Réussite Educative a une approche systémique sur l'enfant en le resituant dans son rapport à l'école, au quartier ou à la famille.

- Co-entretiens Réussite Educative/AS, de façon à faire place à une diversité d'approche, « la Réussite Educative ne doit être ni intrusive ni dans la toute-puissance ».

- Le relais se fait sur la question de l'accès aux droits ou des aides financières

- Accompagnement direct par la Réussite Educative, grâce à des « équipes d'accompagnement »

- La Réussite Educative ne vient pas en complément mais comme facilitateur, mobilise des ressources, cependant l'action du PRE ne consiste pas toujours en un accompagnement/engagement régulier auprès de la famille, selon les problématiques.

- La Réussite Educative n'est pas une intervention de plus mais une construction e parcours avec un référent dont la fonction est de faire du lien, de faciliter la coordination et de mettre en cohérence les différents intervenantes dans le cadre du parcours

- Certains CG considèrent la Réussite Educative comme un dispositif de droit commun où les familles peuvent venir chercher des moyens

- Certaines équipes de Réussite Educative ne souhaitent pas multiplier les interventions en substitution du droit commun, mais aident les habitants à investir le droit commun existant.

- Beaucoup de PRE ne souhaitent pas être « un accompagnement de plus » et optent plutôt pour la position de « facilitateurs (ensemblier, assemblage,..).

- La limite de la complémentarité avec le CG est le collectif

- La référente thématique « enfance parentalité » du CG a un rôle de globalisation et de retour des informations, ce qui organise une coordination interne et une meilleure réactivité.

- La globalisation et la centralisation des informations au sein de l'antenne de l'action sociale départementale (CMS) permettent un apport d'informations cohérentes à l'EPS.

- Le PRE est associé au projet médico-social de territoire et considéré comme une ressource, mais individuellement, les AS ont des postures variables.

3.2.3. Difficultés de coopération, freins

- Pratiques professionnelles des TS très normées, tensions liées aux champs de compétence
- Refus du CG de travailler avec le PRE (peu fréquent)
- Lourdeur institutionnelle (protocole, délais)
- L'obligation de présenter toutes les situations en EPS est vécu par certains comme contraignante
- La différence de posture professionnelle dans la relation aux familles
- La limite de la complémentarité est :
    - l'insuffisance des retours spontanés de la part des TS et la non-appropriation de l'action collective par le travail social
    - le filtre du premier accueil par l'action sociale départementale qui allonge le temps de mobilisation et alourdit les relais
- Les freins propres aux TS du CG :

  Le manque de temps et de disponibilité
  La posture d'expert des questions éducatives et sociales
  La logique de guichet qui se renforce (au grand dam de certains TS)
  La lourdeur des procédures et le poids de la hiérarchie qui limite la réactivité et la transformation des pratiques (et donc de la coopération).

3.2.4. Effets et bénéfices pour les enfants et les parents, plus-value du PRE

3.2.5. Comment améliorer les collaborations avec le travail social ?

- La présence et engagement du CG dans les instances PRE est nécessaire et indispensable pour la qualité de la réflexion en EPS.
- Les deux niveaux (institutionnel et opérationnel) se complètent et concourent à un réel investissement des organismes du travail social.

- La concrétisation de l'engagement politique du CG doit être forte, visible et affirmée. Sans cela, l'action locale, de terrain est limitée et à moyen terme insuffisante.

- Trouver des leviers, des alliés au sein du CG (les référents qui ont une formation en travail social sont des atouts, car ils ont une proximité de culture professionnelle. Ils revendiquent un positionnement de travailleur social au cœur du PRE

- Le travail commun au sein des EPS permet la délimitation des champs de compétences respectifs. Dans la proximité, la clarification des rôles et des limites d'interventions de chacun permet de développer la confiance entre PRE et TS. Ce processus se construit à

partir d'expériences communes et par l'élaboration d'outil cadre fixant l'éthique et les fonctionnements (charte, procédures PRE).

- Des propositions d'actions :
  Analyses de pratiques
  Formations communes
  Intégrer le PRE (Processus d'intervention, conception du "sujet", intervention sans mandat) dans les formations des TS.

- Etre vigilants sur la dépendance des familles et des partenaires au PRE, en ne négligeant pas le relais vers le droit commun

- Améliorer la formation des TS sur l'approche systémique, l'approche publics, le repérage de la demande

- Développer des formations transversales, décloisonner : AS/ éducateur/ socioculturel/ PRE

- Améliorer les passages du PRE vers l'accompagnement par les travailleurs sociaux car il existe souvent des ruptures

- Agir sur la complémentarité par la création d'outils communs qui permettent de fertiliser les points de vue et de faire du transfert de compétences.

3.2.6. Questionnements

- Comment approfondir la problématique de la demande sociale des familles ?
- La question de la « demande » car les TS attendent que les familles se manifestent expressément sur tel ou tel sujet
- Repréciser la place du PRE dans le projet éducatif de territoire ?
- Quels outils mobiliser pour donner plus de lisibilité au PRE ? (bilan, évaluation, analyse des effets des parcours,..) ?
- Mettre en débat la question de l'accompagnement à partir d'une analyse plus formalisée de la complémentarité qui peut se concrétiser à différents niveaux, la connaissance des situations, la mise en œuvre des parcours, la sortie du PRE.
- Qu'entend-on par « risque du PRE d'être instrumentalisé » et positionné comme « prestataire » ?

IV- ATELIER REUSSITE EDUCATIVE ET PARENTS

Introduction de Bruno CARLON

4.1. Synthèse des réponses des participants au questionnaire

1. Les relations entre Réussite Educative et parents

1.1. Quelles questions se posent autour de la place des parents dans le PRE ?

- Comment proposer des actions collectives aux parents ? (2)
- Comment travailler l'adhésion réelle des parents ?(2)
- Comment travailler l'engagement, la mobilisation des parents ? (2)
- Aider les parents à prendre conscience de leurs difficultés / Difficulté des parents à maitriser les problématiques familiales (2)
- La mobilisation des parents par rapport aux institutions/ travail sur les malentendus (préjugés, représentations,..)(2)
- Accompagnement des enfants (symptôme)? ou accompagnement des parents ? jusqu'où aller ? (2)
- Constat du manque d'investissement du PRE par les parents
- Encourager les responsabilités parentales dans le cadre des parcours
- Eclairer les ressources parentales qu'ils peuvent mobiliser
- Veiller à l'expression autonome des parents
- Non présence des parents aux EPS- Intérêt de la participation des parents aux EPS ?
- Absence d'implication des parents et intérêt de l'enfant ?
- Tendance des parents à accaparer pour eux l'action de la référente
- Désarroi des parents qui les conduit à un comportement anxiogène
- Le travail des parents autour du « faire avec » (les plus jeunes) et de « l'autonomie » (collégiens)
- Place de l'apport financier du PRE
- Rôle des beaux-parents dans les familles recomposées
- Implication des parents dans les choix faits pour le parcours
- L'accompagnement des parents vers une dynamique relationnelle nouvelle avec leurs enfants
- La suite du PRE
- Comment travailler le refus de PRE des parents ?
- L'adaptabilité du PRE au rythme des parents
- La norme attendue du « bon parent »
- La présence des parents en ERET pose encore question à certains membres des ERET
- La question de l'autonomie des familles
- Comment rendre les parents acteurs du PRE ?

1.2. Quelle est la place des parents dans le PRE (présence en équipe pluridisciplinaire ? participation au diagnostic ?...). Comment est travaillée la place des parents dans l'intervention du PRE ?

- Contribuent au diagnostic,à la définition des objectifs,à la mise en œuvre des parcours et au bilan (8)
- Ne participent pas à l'EPS qui est une instance professionnelle (8)
- Importance de leur présence ds l'EPS / Présence des parents aux EPS variables (2)
- Le point de vue du parent sert de base au diagnostic et est complété par celui des professionnels
- Participent à la proposition des actions

- L'accompagnement favorise l'expression des besoins, des attentes, des freins et difficultés
- Le PRE doit faire émerger et affirmer le projet parental
- Sollicités pour des évènements sur le quartier
- Mobilisés pour des actes concrets d'accompagnement de l'enfant
- Participent à la définition des ressources dont ils ont besoin dans l'EPS
- Rencontre à domicile après l'EPS, pour travailler les objectifs
- Sollicités pour toute décision dans le parcours
- Accompagnement à la scolarité au domicile familial
- Rencontre au moment de la saisine
- Bilans réguliers
- Organisation d'un séminaire inter-ERET en octobre 2012 sur cette question . La participation parents en ERET reste compliquée. Les parents par le coordonnateur sont associés à chacune des décisions
- Une difficulté à noter serait peut-être la persistance d'une relation « jugeante » à l'égard des familles de la part de certaines institutions (ex Ecole). Difficile pour le PRE d'inverser cette tendance de certains partenaires.

1.3. La Réussite Educative contribue-t-elle à l'amélioration des relations entre parents et services publics (établissements scolaires, accès aux droits et à la santé, travail social,..) ? sous quelle forme ?

- Meilleure compréhension des missions de chacun, clarification, explication des rouages institutionnels(6)
- PRE en position de tiers du fait de la relation de confiance, neutralité, médiation (4)
- Lever des blocages avec les institutions, désacralise(2)
- Renforcer les compétences et la réassurance des parents face aux institutions (2)
- Accompagnement physique dans les institutions (2)
- Préparation à la rencontre avec une nouvelle institution
- Prise de conscience des familles
- Relais et passeur
- Dédramatise la question scolaire
- PRE prudent pour ne pas rajouter un interlocuteur de plus dans un paysage institutionnel confus pour les familles
- Temps de convivialité entre Education Nationale et familles

1.4. En quoi et sur quoi la Réussite Educative contribue-t-elle à l'amélioration des relations entre parents et enfants ?

- Mise à distance lors de tensions, médiation, regard extérieur neutre, réponses concrètes pour pacifier (7)
- Faire prendre conscience des capacités et ressources de l'enfant, meilleure écoute (3)
- Nouveau regard parents / enfants(2)
- PRE Relais de la parole de l'enfant, (2)
- Aide le parent à faire avec l'enfant (reconnaissance), ou faire VERS l'enfant (2)
- Aide à ne pas focaliser sur l'école
- Travail sur les images positives respectives
- Actions collectives : temps de partage en rupture avec le quotidien (apaisement)
- Dépassement du souci quotidien
- Soutien à la construction d'un projet commun parents/enfant
- Prise de distance des émotions et angoisses parentales

- Aide à aller vers une demande d'AED ou une intervention sur la scolarité
- Travail sur l'histoire parentale

4.2. Complément d'intervention Bruno CARLON

- Le PRE contribue sans doute à faire évoluer la relation aux familles par son approche moins centrée sur un modèle correctif et cherchant davantage à optimiser en priorité les ressources de l'enfant et de ses parents.
- Le discours oscille entre considération et bienveillance, / et responsabilisation
- Le parent est à la fois considéré comme usager, client et citoyen
- construire les parents comme partenaires, en les faisant participer aux EPS. Ce débat est aussi une réflexion sur l'évolution du mode de construction de l'intérêt général.
- Ce qui est en jeu dans la relation avec les parents concerne plusieurs aspects :
    - La co-éducation
    - L'amélioration des relations intra-familiales
    - L'amélioration de la relation des parents avec les instituions et les services
    - La question du sujet et de la revalorisation narcissique
    - La construction de la parentalité
    - Construire ensemble l'accompagnement
- Le référent doit pouvoir appréhender les 4 dimensions structurantes des progrès de l'enfant :
    - Les différents apprentissages
    - la socialisation
    - Le développement personnel
    - L'intégration sociétale
- Fonctions Référent :
    - Ce qui est de l'ordre de l'échange autour du jeune (médiation intra-familiale)
    - Orientation vers les services
    - Accompagnement physique
    - Tiers entre les institutions et les parents
    - Relais
- Difficulté du passage de la relation individualisée à l'inscription des parents dans une action collective (passer à la communauté de problèmes) ce qui suppose un travail sur la demande parentale, sur la mobilisation de compétences parentales, sur un appui au groupe et sur l'apport de ressources dans le cadre de la mutualisation des partenaires de l'accompagnement
- Le PRE est-il édicteur de règles ?/ injonction à la responsabilisation ? empowerment ?
- Question de l'adhésion des parents :
    - Travail sur la demande sociale et les attentes
    - Contrat ou pas ?
    - Penser et agir en termes de changement
    - Partir des ressources parentales
    - Débattre avec eux de leurs contraintes

- Les principes qui guident la relation aux parents :
    - Proximité
    - Ecoute
    - Disponibilité
    - Négociation
    - Soutien, valorisation, promotion

4.3. Synthèse de l'atelier sur les parents

- Doit-on considérer les parents partenaires ou pas ? les avis sont variables :

    - Parents dans les EPS :
        - Dans le cadre d'une approche systémique, les partenaires doivent être actifs, les parents sont les premiers concernés et passent le plus de temps auprès des enfants. Il faut donc les considérer comme partenaires.
        - Les parents sont présents dans toutes les ERE, ils ont toute leur place.
        - Il est logique qu'en travaillant avec l'adhésion de la famille, elle soit présente en ERE.
        - Ils sont bien partenaires pour la construction d'un parcours personnalisé. Autour d'objectifs communs, le partenariat peut se construire.
        - La richesse PRE est la possibilité que le parent soit totalement partie prenante. le parent est consulté, cela n'existe dans quasiment aucune institution.
        - les parents ont toute leur place dans les EPS : travail d'altérité – richesse de l'analyse des parents. Les professionnels du PRE en sont les garants. Par contre techniquement : il faut prendre en compte la temporalité des parents
        - Quand les parents sont en EPS cela réduit le discours de délégation et permet aux parents de s'affirmer devant les professionnels.

    - Pour d'autres équipes, les parents ne sont pas présents en EPS :
        - Ils ne sont pas des partenaires. Ce ne sont pas des professionnels.
        - Ils ne sont pas au même niveau que les institutions, mais restent le 1er et principal éducateur des enfants.
        - Le parent est le premier collaborateur mais n'est pas une institution. C'est le travail du référent que de porter la parole des parents. Le parent a un rôle de contribution complémentaire.
        - Ils ne sont pas experts concernant leur parentalité.
        - Parent est un usager comme un enfant. Le partenaire est qqn chez qui on va chercher une expertise. Parent est « accompagné ». Un partenaire n'est pas accompagné. Question de point de vue et de vocabulaire.
        - Relation affective et juridique : c'est différent.
        - La présence des parents en EPS suppose un travail préparatoire en amont, on n'est pas dans un registre de justification mais de valorisation des ressources.

- La présence des parents en EPS implique un soutien politique et institutionnel et un fort travail d'ingénierie, avec des temps d'implication.

- Problème de définition de la notion de « partenaire » et « d'expert » :
  - C'est une question de vocabulaire : si on n'est pas « partenaire », ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas travailler ensemble.
  - Quelle définition fait-on de la place d'un partenaire ? pour certains, ce n'est pas qu'une question de vocabulaire. Ils ne sont pas usagers mais bénéficiaires, ce n'est pas seulement une question de vocabulaire, mais de point de vue. Le partenariat avec les parents fait bouger les pratiques professionnelles. Le partenariat n'est pas qu'une affaire de professionnels.
  - Rendre un service « par » les usagers, et « pour » usagers ? c'est une question historique.
  - Il faut tenir compte de la diversité des situations familiales, il est difficile de faire des généralités.
  - La relation avec les parents renvoie à un problème de posture et de conception de l'action. Le travail social a eu le mérite de poser cette question. Les parents sont partenaires car on ne rend pas le service « pour » mais « par l'intermédiaire de ».
  - La surdétermination de l'offre fait écran à la construction de la demande sociale et à sa construction à partir du sujet (parents et enfants).
  - Partir de l'offre est une vision limitée et crée parfois une mise à distance des parents, ce qui rend difficile la relation.
  - C'est avant tout le parent qui est déclencheur de représentations nouvelles.
  - Il faut mutualiser les compétences professionnelles et les compétences parentales (expertise d'usage / expertise professionnelle.)
  - De fait, il existe un double paradigme sur la notion de « partenaire », un sur la bienveillance et un autre sur la responsabilisation.

V- L'USAGE DES GROUPES D'ANALYSE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Introduction de Bruno CARLON

5.1. Synthèse des réponses des participants au questionnaire

1.5. Participez-vous à un groupe d'analyse des pratiques professionnelles ? sous quelle forme ? et avec quel appui ?

- Non (5)
- Groupes de travail thématiques où la posture prof est débattue
- Oui, animé par une psychologue(3)
- Oui, gr de référents de parcours (2)
- Oui analyse des pratiques (2)
- Oui, pluriprofessionnel
- Oui, gr de vacataires accompagnement à la scolarité
- Oui partenariat départemental
- 8 journées d'accompagnement professionnel par an animé par un psychothérapeute / formateur

1.6. Avec quel objectif ?

- Partager la complexité, exprimer les difficultés(3)
- Prendre conscience des postures, comprendre son mode de fonctionnement, positionnement prof, (3)
- prendre de la hauteur, distance (2)
- Créer un réseau prof, créer une culture d'équipe, (3)
- Trouver de nouvelles pistes d'accompagnement
- Confrontation avec d'autres profs
- Exprimer charge émotive
- Analyse des enjeux
- Sortir de l'isolement
- Travailler sur les limites de l'intervention
- Former les nouveaux coordonnateurs

1.7. Quelles sont les questions abordées dans ces groupes ?

- Les situations complexes, (2)
- Les dynamiques familiales, (2)
- Les notions de secret partagé
- Les techniques d'entretien
- Les missions
- La connaissance du réseau
- Les difficultés d'apprentissage
- Avoir des pistes de réflexion
- Toute question relative à la relation éducative et au travail social / toute question qui semble pertinente au groupe et qui permettent de faire avancer les pratiques professionnelles du PRE

1.8. En quoi cela contribue-t-il à qualifier votre intervention ?

- réduire les freins qui altèrent l'appréciation des situations
- mesurer les limites de l'intervention
- Mutualiser les compétences
- Développement des pistes d'accompagnement
- Améliorer l'intervention
- Plus de confiance en nous et soutien dans nos actions

1.9. Que génère cette démarche (productions ? innovations ? évolution des pratiques ?) ?

- Formation et partage de compétences (2)
- évolution des pratiques
- Qualité de l'écouteRecentrage sur mission et besoins des familles
- Libérer la parole vis-à-vis des partenaires
- Evolution méthodologique
- Vigilance dans la dynamique prof
- Création d'outils communs / élaboration de positionnements communs malgré des territoires géographiques d'intervention différents / équipe soudée

5.2. Atelier référents (11 sites représentés)

■ ***qu'est ce que l'analyse de pratique a permis de mettre en mouvement dans la relation auprès du jeune, de ses parents, des partenaires?***

A cette question, les quatre groupes ont apporté peu de réponses en termes de changement dans la relation au jeune, aux parents ou aux partenaires. L'un d'eux note cependant que l'ADP permet de construire son argumentaire (notamment face au milieu scolaire).
Ils évoquent plus fréquemment l'apport de l'atelier d'analyse de pratiques comme une « boite à outils » qui permet de mieux comprendre les situations.

■ ***Qu'est ce qui a changé dans la posture professionnelle et la pratique professionnelle du référent?***

De façon plus générale, les participants évoquent les apports de cette analyse sur leur propre pratique, sur leurs représentations, le changement de regard, l'effet miroir, la prise de distance sur les situations, la gestion des émotions, sans préciser en quoi cette distanciation permet de modifier la relation aux usagers ou aux partenaires. De toute évidence, ces ateliers d'analyse permettent de « vider son sac », « poser de mots sans être jugé », de faire « une pause » dans l'activité, une « déconnection » sur l'espace professionnel.

Les participants aux groupes du séminaire qui n'ont jamais pris part à un atelier d'analyse des pratiques se disent plutôt intéressés par cette démarche (« *tous ceux qui en parlent ont l'air contents* ») et en attendent des apports concernant la relation aux institutions et aux partenaires, la prise de recul sur les situations complexes « engluées », ou sur la façon de spécifier la posture de PRE par rapport à celle du

travail social dont ils sont parfois issus. Ils s'interrogent sur la différence avec une supervision ou un accompagnement psychologique.

- ***En terme d'outil pédagogique dans le cadre de l'analyse de pratique, est ce que cela correspond aux besoins des PRE?***

Le groupe d'analyse des pratiques permet de réinterroger le fonctionnement du PRE et les responsabilités de chacun
L'atelier d'analyse des pratiques semble surtout utile pour consolider une équipe avec des professionnels d'expériences professionnelles très différentes, et construit une culture commune. Il contribue à l'identité professionnelle de référent. Les référent-e-s construisent ensemble leur propre identité professionnelle.

Un débat a lieu sur la pertinence de la présence du coordonnateur à cet atelier, en même temps que les référents. Certains référents ont demandé à ce qu'il ne participe pas car il pouvait être juge et partie, ils estiment qu'en effet, en tant que supérieur hiérarchique, il ne doit pas être présent. (« *il ya des moments où il a sa place, d'autres où c'est mieux qu'il ne soit pas là* »)
D'autres au contraire le considèrent comme un collègue plus que comme un supérieur et n'ont pas de problème à participer à des ateliers d'analyse en sa présence car cela permet de questionner les rôles et les responsabilités respectives et cela consolide l'équipe (« *un temps réservé à l'équipe, rien ne sort de cet espace* »).
Il en ressort que la présence du coordonnateur doit être laissée à l'appréciation des référents participants.

Enfin, un débat a lieu sur le profil de l'animateur du groupe, psychologue ? enseignant-formateur ? psycho-pédagogue ? Quelques participants ont eu des expériences peu probantes avec des psychologues et un cadre mal posé. Ils insistent que le fait que la sécurisation des échanges et la régularité du groupe sont des éléments importants. Une équipe a préféré un accompagnement individuel des référents avec un psychologue.

5.3. Atelier coordonnateurs (14 sites représentés)

- ***La représentation des différentes missions du coordonnateur, son positionnement et sa posture professionnelle***

  Selon les participants au groupe de coordonnateurs, la mission est hétérogène, compliquée, avec une part de gestion administrative et financière importante et soumise aux pressions institutionnelles qui veulent « des chiffres » « et une visibilité des engagements.
  Pour autant la reconnaissance du PRE est variable, avec des portages politiques très forts, ou à l'inverse, peu investi, peu investi, avec parfois un « décalage entre les paroles et les actes ». Y compris quand le portage politique est fort, le PRE est parfois peu approprié par les services internes à la Ville (c'est un « *objet encore trop atypique et met en danger* »). Certains ont le sentiment d'être un peu « instrumentalisés » et peu reconnus.

  Ce qui renvoie à une question : est-ce que cette autonomie laissée par le politique est liée à une absence de compréhension des enjeux ou à l'incapacité d'intégrer cela à un enjeu électoral ?

C'est pour d'autres, un positionnement intéressant entre les engagements politiques et leur mise en œuvre sur le terrain et inversement, pour faire remonter les nouveaux enjeux, et qu'il faut prendre du temps avec l'élu pour faire remonter les analyses.
Sur les quartiers, parmi les professionnels, le PRE est bien souvent ancré, « *ça marche* ».
Dans le rural, il s'agit davantage de développer une compétence de mobilisation d'un territoire plus que de partenaires qui ne sont pas très nombreux en rural.

Les coordonnateurs définissent leurs missions comme« horizontales » mais aussi « verticales », liées à l'animation du réseau partenarial, à la coordination transversale, mais aussi au mangement de leur équipe. C'est une technique « impressionniste » qui travaille par petits points auprès des autres démarches (Politique de la Ville, PEL,..)

- ***L'accompagnement de l'équipe et la fonction d'appui du coordonnateur (objectifs, méthode, outils)***

Le PRE demande un fort management des équipes de référents dont certains se disent en souffrance et ne sont pas toujours intégrés dans les EPS.

Les référents sont dans des postes très difficiles de relation aux familles et au partenariat de terrain, qui pose à la fois la question du recrutement et de l'encadrement. Certains coordonnateurs estiment que la question est davantage celle des limites du PRE et non pas celle des compétences disponibles. Il faut aller vers une formation continue des référents pour les outiller au fur et à mesure de l'évolution des missions. L'EPS peut être également un espace de soutien aux référents.
Leur hétérogénéité entraîne une difficulté sur le type d'accompagnement possible.

➔ Le groupe de coordonnateurs suggère que l'ANARE et RésOVilles travaillent un texte sur cette question.

- ***L'organisation de la dimension partenariale, au sein de la collectivité locale et avec les partenaires extérieurs.***

Ils affirment que travailler la transversalité leur permet de pointer les dysfonctionnements des systèmes institutionnels, dans la ville ou chez les partenaires. Mais leur mission est aussi de répondre à des besoins, d'innover et d'être en capacité de réunir des ressources autour d'une difficulté repérée puis de convaincre, et de rechercher des nouveaux partenaires et des moyens. Cependant certains sites voient émerger des pratiques au sein d'autres services, parfois en opposition aux principes de PRE et attendent du champ politique et institutionnel qu'il consolide et éclaircisse ces positionnements différents.

Les coordonnateurs estiment avoir une puissance de développement et d'innovation insuffisamment prise en compte. Le PRE échoue pour certains, à alimenter et à fertiliser les politiques de droit commun, alors qu'il pourrait être reconnu comme un outil de qualité dans la collectivité locale, du fait notamment des innovations qu'il génère (par ex sur la parentalité, la

relation aux parents,..) Dans les petites villes, on donne au PRE un rôle d'animation plus présent dans les projets et son expertise est beaucoup sollicitée.

Le PRE est encore sur un effet d'interpellation par une politique spécifique et devrait être capitalisé et banalisé par son intégration dans les politiques éducatives. Ce débat devrait être porté par les Comités de Pilotage .Faut-il faire aller le PRE vers la « réparation sociale » ou vers un modèle de coordination socio-éducative ?

VI - TABLE –RONDE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Participants : **Olivier Le Maur**, Conseiller délégué à la vie associative, membre du comité de pilotage sur la réforme des rythmes scolaires
Olivier Le Mercier, inspecteur de l'Education Nationale pour la Circonscription de Lorient sud
Michèle Gahinet-Loudière , conseillère pédagogique pour la Circonscription de Lorient sud.

Questions :

- Les objectifs éducatifs et les enjeux de la réforme – Quelles conséquences ?
- Le partenariat à accroitre sur la question des apprentissages scolaires et périscolaires. Quelles compétences professionnelles mobiliser dans ce cadre ?
- L'organisation du temps périscolaire (les PRE, un outil pour accompagner les parents dans la gestion du périscolaire ?

Olivier Le Mercier
Les constats qui ont impulsé cette réforme : la France compte 144 jours de classe /an, alors que la moyenne européenne est de 187 jours de classe. Elle a 36 semaines de classe sur 52.
La moyenne journalière est de 6h à 6h30 de classe par jour en France, en Europe, 5h maximum.
Les rythmes de l'école française apparaissent concentrés sur un nombre de semaines et de jours bien inférieur à la moyenne européenne, donc une charge quotidienne en défaveur de l'enfant. On observe la baisse des résultats scolaires en France (17° position en Europe) avec une chute de tous les niveaux (meilleurs élèves et élèves plus en difficulté). Par ailleurs, le système éducatif en France renforce l'écart déjà induit par les CSP.

La réforme propose une répartition sur 9 demi-journées (au lieu de 8 actuellement). Il s'agit de modifier les rythmes pour faire mieux réussir les élèves, et pour renforcer les liens avec les partenaires extérieurs. C'est l'opportunité de cette réforme : renforcer le partenariat avec les municipalités et les associations.

Olivier le Maur
Les élus de Lanester ont décidé d'engager la réforme dès 2013, à partir du constat que la majorité des enfants ne pratiquent pas d'activité péri-scolaire, ont des difficultés scolaires et que l'aménagement du temps permettra de mieux apprendre.
Lanester fait le choix du mercredi matin, avec des cours jusqu'à 16h et du périscolaire jusqu'à 16h45.
il s'agit de réduire la journée de l'enfant, mais la journée de l'adulte ne se modifie pas. Sur ces 45 mn, il faut ouvrir certains horizons à ces enfants.la participation sera facultative et gratuite. L'intérêt de la réforme est de diversifier les apports culturels, sportifs et de loisir.

Olivier Le Mercier
Il y a eu beaucoup de liberté et de souplesse dans l'application de la réforme, les collectivités ont véritablement une marge de manœuvre. Parfois, elle est vécue comme une délégation de responsabilité.
Certes, dans la presse, on voit que cela suscite des tensions. Mais cela a le mérite d'avoir mis les gens autour de la table pour discuter.

En 2014, les communes qui ne sont pas parties pourraient le regretter quelque peu. Avec les municipales, les nouvelles équipes vont avoir des dossiers compliqués à gérer. Les grandes villes ont des services éducatifs performants, mais pour les petites villes ou les communes, cela va être un peu plus compliqué.

Olivier Le Maur
Sur le choix du temps méridien ou du temps de fin de journée, beaucoup d'études ont été faites. et des questionnaires vis-à-vis des parents d'élèves et des enseignants. La meilleure option a été choisie pour l'enfant. La réforme des rythmes scolaires n'est pas dans l'intérêt des familles, des élus, des enseignants, mais de l'enfant.
Le choix de la fin de journée implique un travail avec les associations pour remonter leurs créneaux de loisirs.

Olivier Le Mercier
La plupart des municipalités iront dans cette logique aussi de TAP (temps d'activité péri-éducative).
La norme du temps méridien est de 2h-2h15 . A Lanester c'était déjà le cas. La municipalité a donc choisi le soir.
Le respect d'une pause méridienne de 2h va dans le sens des études "chrono biologiques" qui ont été menées.

Question : Quelle ouverture de l'école pour accueillir les activités périscolaires ?

Olivier Le Maur
Lanester compte 160 associations. il faut d'abord valoriser les compétences des animateurs municipaux, et faire rentrer les associations plus tard en fonction de leur offre.

Olivier Le Mercier
Avec ¾ d'heure, il n'est pas si simple de mettre en place une activité. Néanmoins, il s'agit du temps moyen d'une séance menée en classe.
Lanester propose 5 bus de ramassage scolaire pour amener les enfants sur les sites des loisirs. Cela permettra de redynamiser la participation des enfants aux associations et aux loisirs. Il faut une volonté politique affirmée.

Question : ***Quelle relation entre les projets d'école et les projets éducatifs locaux ? Comment avoir une école ouverte sur le territoire ?***

Olivier Le Maur
Dès la réflexion de la mise en place de la réforme, on a mis en place un groupe de travail avec les acteurs impactés (villes, associations, caf) pour proposer et avancer ensemble. Un travail de concertation qui prend du temps.
Pour animer la concertation, la ville propose un animateur référent, validé en conseil d'école.
En Juin , une réunion est prévue avec les parents d'élèves, ainsi que des réunions avec les directeurs d'école sur les APC (ateliers pédagogiques complémentaires)
« Coup de pouce clef « est en réflexion : quelle articulation, avec l'école, le périscolaire … ?

Les animateurs sont aujourd'hui très bien formés.

Question : La réforme des rythmes scolaires est-elle l'occasion de réintroduire des apprentissages qui ne sont pas essentiellement sur le mode scolaire, et qui permettent de repenser autrement la place de l'enfant dans l'école ? Sera-t-elle un moyen de retravailler autrement l'appétence de l'enfant pour l'école ? Et de valoriser des compétences non scolaires dans le cadre scolaire ?

Olivier Le Mercier

C'est une question fondamentale : le Décret du 1er Ministre n'est pas voté par l'Assemblée, et en parallèle, il y a la loi de refondation de l'école. Et cette loi essaie de transformer les pratiques pédagogiques. Les pratiques pédagogiques sont encore trop frontales et restent ancrées sur l'image de l'enseignant de la 3ème République. Mais cette image est factice, car seuls les meilleurs arrivaient au certificat d'études. Néanmoins, dans l'inconscient collectif, on reste sur cette image traditionnelle "positive" et on a du mal à faire évoluer les pratiques.

La refondation de l'école cherche à transformer les pratiques.

Question

La mise en place de la réforme en milieu rural, au delà des principes, pose la question de la mise en œuvre, il faut trouver le personnel, les associations. On butte sur ces questions de moyens qui sont inégaux selon les territoires. Qui va vouloir travailler 45mn par jour ? il y a un risque de concurrence au niveau des associations : Qui va récupérer quel créneau ? ça va créer de l'inégalité.

Olivier Le Mercier

La question de la ressource humaine est une réelle question. Un contrat de 4 x 45 mn, c'est difficile à imaginer. Il va falloir être innovant et pérenniser les choses.

Quant à la question de l'inégalité, l'école n'a jamais été aussi inégale qu'aujourd'hui car nous sommes un des pays de l'OCDE qui reproduit le plus les CSP d'origine. Dans beaucoup de secteurs ruraux, l'école est déjà inégalitaire.

Cette réforme est une opportunité pour les maires de réduire les inégalités, de montrer leur engagement sur la question de l'éducation et de la jeunesse.

Il faudra s'appuyer sur ce qui se fait dans les villes autour, cela peut permettre de stimuler les communes pour améliorer les choses.

Lanester va devoir recruter.

Question

Il y a une question d'échelle concernant les ressources humaines pour encadrer les enfants sur les TAP. Cela s'inscrit dans une logique de moyens, le choix deux journées longues, deux journées courtes est compliqué et va à l'encontre de la lisibilité de l'école. Mais c'est la logique de moyens qui prévaut. Pas le nombre suffisant pour encadrer les enfants.

Olivier Le Mercier

Pour mettre en œuvre la réforme, bien sur il y aura quelques difficultés. Il faudra, à mon sens, 2 ou 3 ans pour trouver un équilibre satisfaisant en tout point. Aujourd'hui, tout le monde voudrait que tout soit parfait et maîtrisé tout de suite.

Olivier Le Maur
23 000 habitants – 14 écoles, 1800 élèves publics.

Question : Comment les écoles privées se saisissent de la réforme ?

Olivier Le Maur
Il n'y a pas d'obligation pour les établissements privés. Les écoles privées suivront la réforme, ne bénéficieront pas des animateurs municipaux. mais un partage du ramassage avec le privé vers les pôles de loisirs.

Olivier Le Mercier
Le réseau privé est inquiet. Car il sait que cela aura un coût important. Or, ce sont les communes qui décideront d'aider ou pas. Cela sera un choix politique.
Le directeur d'une école privée est chef d'établissement. Il peut décider de l'organisation de la semaine scolaire. Mais ils sont toujours calqués sur le public. Même s'ils ont la compétence, ils suivent toujours le cadre d'organisation du public.

Olivier Le Maur
L'application de la réforme concernant la gestion du péri-scolaire (embauche d'animateurs / déploiement de cars) a une estimation d'inscription de 80% des enfants : 300 000 euros pour une année scolaire, des sommes pas anodines.

Question :
De 8 demi journées à 9 demi journées : ok . mais est-ce qu'il y aura un passage à un plus grand nombre de semaines ?

Olivier Le Mercier
Selon l'annonce du Ministre, en 2015 , on assistera à l' ouverture chantier de la répartition des semaines.

Question : est ce que la RE a une place sur la question de la réforme des rythmes ? Quel partenariat avec les associations ?

Les TAP seront facultatifs , est ce que les enfants les plus en fragilité vont en bénéficier ? Ce sera la vigilance du PRE. (place des enfants les plus vulnérables dans les TAP).
Le contexte global va changer, le temps de l'enfant va changer, cela va modifier les accompagnements individuels et collectifs , il va falloir tout réajuster. Quel sera le choix des familles sur ces inscriptions TAP ? un partenariat est à nouer avec les directeurs d'école qui ont un rôle d'encouragement des familles pour orienter les enfants vers les TAP mais également pour faire entrer les associations dans l'école. Le lien PRE/PEDT est là nécessaire. La réforme va également permettre une avancée dans la mise en concordance des temps éducatifs et des projets qui concernent également la Réussite Educative.
Le PRE doit apporter son savoir-faire en matière de valorisation de l'expertise d'usage des parents par un travail d'accompagnement.

A Lanester, la Politique de la Ville et la Réussite Educative ont des rencontres toutes les semaines, pour partager des questions, voir les ajustements. Ex : que fait-on du coup de pouce clef ? que va-t-on proposer aux enfants ? …

Olivier Le Mercier
Les directeurs / enseignants doivent encourager les enfants / familles à aller vers ces activités TAP.
Sur la scolarisation des enfants de – 3 ans, en Europe : 9%des enfants de la CSP la plus basse intègre l'école à 2 ans, 13% en France. Normalement la scolarisation des enfants de 2 ans est une amélioration pour les familles défavorisées.
Sur les TAP c'est la même difficulté. Si ce n'est pas gratuit, on risque l'exclusion des enfants qui sont ciblés par le dispositif. C'est pas une règle nationale qui va changer les choses, c'est le travail de proximité : aller voir les familles comme le font les équipes RE. C'est un travail de longue haleine, il faut encourager les familles. Sinon ce sont les publics les plus favorisés qui vont s'emparer de la réforme.

Olivier Le Maur
Sur le partenariat , il faut valoriser les compétences des animateurs déjà formés et partir de leurs expériences, puis intégrer les associations. Faire entrer une association dans une école pose des questions de Sécurité, de Nombre d'enfants (besoin d'associations « solides »), certains activités ne correspondraient pas forcement sur un apport qualitatif. L'association doit s'engager sur un cycle.
Si les TAP sont gratuits : Qui va financer ? quelle mobilisation des bénévoles ? quelle rémunération des salariés des associations? cela doit être intégré dans les critères de subventionnement de la mairie.

En septembre, il y aura un travail uniquement avec le personnel municipal. On ira pas à pas. Avec les associations, il y a actuellement un travail de repérage des différentes activités.

Questions : APC et TAP seront-ils dans les mêmes temps ? ou des temps qui se succèdent ?
APC : dans le texte, rien ne dit qu'il doit être fixé dans un moment de la journée . le TAP est de 144 jours (pas de tap le mercredi) .APC : les enseignants n'ont que 56 heures d'APC. On encourage les écoles pour qu'il y ait des journées sans APC.

Question: « péri-éducatif » est un terme qui questionne. A Rennes, la question du PRE n'a pas été pensée. Et quelle explicitation auprès des familles ? quelle information sur la gratuité ? le PRE a un rôle d'explication et de vigilance Il faut faire rentrer la question du PRE dans ce champ très technique du PEDT. Dans le cadre des PRE , est-ce que le financement de l'accompagnement à la scolarité va être intégré dans les TAP ?

Olivier Le Mercier
Les devoirs sont interdits depuis 1956. En 1969 : circulaire sur l'abandon de la notation. Or on sait que la notation brise les élèves les plus fragiles. Pareillement, le redoublement perdure. Il existe peut-être des réticences des enseignants à être dépossédés d'une forme de pouvoir, qui serait constitutif de leur autorité ?

Question : Quelle concordance des projets pédagogiques et socio-éducatifs ? Quel rôle des collectivités locales ? Comment créer les conditions pour la concordance du projet pédago et projet socio – éducatifs ? Il faut une volonté politique : priorité ou pas

Quelle capacité des IEN à peser sur la culture des différents acteurs du milieu scolaire pour que cette question fasse sens dans la pratique des enseignants ?
La réforme met en lumière la concertation nécessaire et les articulations entre le projet d'école, le projet éducatif de territoire et el projet des différents équipements du territoire.

Olivier Le Mercier
Il y a concordance des temps. Dans les Conseils d'école, les directeurs et la municipalité présenteront les APC, les TAP et le PEDT : partage d'enjeux importants. La réforme devrait permettre une meilleure cohérence des toutes ces actions.

Si on devait intégrer dans le PEDT l'organisation des APC, on aurait des crispations. L'ouverture culturelle est néanmoins rappelée dans toutes les directives et notes ministérielles.
La question du partenariat des familles progresse régulièrement. Néanmoins, du chemin reste encore à faire sur ce sujet.

Olivier Le Maur
Le PEDT évolue avec les différents partenaires et s'enrichit aussi avec les conseils d'école. Les conseils d'école doivent prendre toute leur place dans la réforme.

Comment faire réussir la réforme sachant la complexité face à la multiplicité des logiques : logique de moyens financiers, logique d'organisation des services municipaux, logique des enseignants, logique des parents, intérêt des enfants, compétences à qualifier du partenariat associatif, qualification de la filière animation ?

Olivier Le Maur
Certains parents ont besoin d'être accompagnés pour aller vers les conseils d'école. Il faut un travail d'accompagnement pour faire participer tous les acteurs.

Lanester- Nathalie Damato
Avec les agents de développement local, un questionnaire a été passé auprès de tous les parents. L'équipe PRE a soutenu les familles en difficultés pour y répondre et recueillir le plus d'avis possible.

Lanester- E.Coupier
Pour compéter sur le lien projet pédago et projet éducatif. Dans les quartiers d'habitat social, si on souhaite que les enfants aillent aux TAP, doit-on fermer les accueils du soir ? Cela vient bouger toutes l'organisation territoriale et éducative, surtout dans les quartiers.

Olivier Le Mercier
La sollicitation des parents, c'est très important – sinon on perd le public prioritaire. PPRE : objet qui permet de contractualiser entre parent-enfant-école des objectifs ensemble. Il doit y avoir quelque chose à partager.

A Rennes, une expérimentation avec ATD Quart monde sur les relations parents / école. Les uns et les autres ont consolidé une réflexion entre eux. Puis une rencontre et une présentation des réflexions. Mais une fois que la dynamique est tombée, par de pérennisation de l'expérience et de capitalisation.

Tous les parents n'ont pas envie d'investir l'espace scolaire. En termes d'effets cela n'a pas construit de nouvelles relations avec les nouveaux parents.

Le PEDT : comment dans la temporalité le territoire peut-il garder une mémoire malgré le turn over, et construire sur ce type d'expérience ?

Olivier Le Maur
Le conseil d'école, mais ce n'est pas suffisant, et ne touche pas les parents. Par contre toutes les familles ont le questionnaire. Il reste à faire des réunions de restitution avec les parents.
Il y a aussi la question des locaux : certaines écoles ont des classes qui ont fermé. Pourquoi ne pas y installer des activités ? on se heurte à la résistance des enseignants, la classe est un lieu d'apprentissage.

VI. POUR POURSUIVRE LA REFLEXION

Les échanges du séminaire font apparaître plusieurs questionnements prioritaires dont l'approfondissement serait intéressant en vue d'une éventuelle présentation des travaux aux représentants institutionnels :

- La fonction de médiation liée à l'approche collective en en EPS pour faire émerger l'accompagnement.

- Les coopérations encore hétérogènes avec l'Education Nationale mais qui évoluent plutôt positivement et qui posent la question de l'articulation entre projet d'école et projet socio-éducatif. Avec le travail social, il existe là aussi des formes de partenariat variables mais la proximité des cultures professionnelles est réaffirmée. La lisibilité cependant n'est pas encore très claire sur la complémentarité et la continuité éducatives.

- La question de l'accompagnement reste centrale autour de la gestion des parcours. Les débats sur l'accompagnement direct des jeunes et sur la fonction d'ensemblier des ressources du parcours (qui suppose une mobilisation plus forte du droit commun) méritent d'être prolongés, notamment par un approfondissement quant aux niveaux et formes de l'accompagnement.

- Les équipes ressentent toutes le besoin que les dimensions opérationnelles et stratégiques soient mieux reliées, en particulier sur les fonctionnements et modes de décision des instances de pilotage.

- La légitimité acquise par l'expérience des PRE est certaine mais fragile et suppose une plus grande formalisation de la place et de l'inscription des PRE dans les politiques éducatives des Collectivités Locales. L'intérêt de la mobilisation conjointe des différents services de l'Etat est réaffirmé. Ces deux aspects témoignent de la nécessité, que pour exister durablement, le PRE doit s'inscrire dans un projet éducatif intégral.

- Le champ de la formation partagée avec les partenaires de l'action éducative est à approfondir comme un levier de mutualisation, de partage de compétences et de production de connaissance.

- La place des parents et la volonté de les associer toujours mieux à la démarche, restent centrales avec des divergences sur les formes de leur participation.

- Il faut distinguer l'accompagnement socio-éducatif, centré sur le parcours du jeune qui est l'objet prioritaire du PRE, et l'accompagnement social, légitime dans le cadre d'une approche systémique mais qui renvoie davantage à la problématique familiale .